

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2015

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 2954)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AC312

présenté par

Mme Tolmont, M. Pouzol, M. Féron, Mme Dessus, Mme Martine Faure, M. Allossery,
Mme Bouillé, Mme Bourguignon, M. Bréhier, Mme Chauvel, Mme Corre, M. Cresta,
M. Deguilhem, M. Demarthe, Mme Sandrine Doucet, Mme Dufour-Tonini, M. William Dumas,
M. Durand, Mme Fournier-Armand, M. Françaix, M. Hanotin, Mme Lang, Mme Langlade,
Mme Lepetit, Mme Lousteau, Mme Martinel, M. Ménard, Mme Olivier, M. Paul, Mme Povéda,
M. Premat, M. Rogemont, Mme Sommaruga, M. Travert, M. Vignal, Mme Guittet, M. Fourage et
Mme Françoise Dubois

ARTICLE 2

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« entre les »

les mots :

« au sein des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ajouter la notion de transmission intra-générationnelle des savoirs et savoir-faire. Au sein même d'une génération, les différents individus qui la composent ne disposent pas tous des mêmes savoirs et savoir-faire, et les politiques publiques doivent concourir à la fois au lien intergénérationnel mais également aux échanges au sein d'une même génération.

Il s'agit notamment d'un enjeu de mixité sociale, et la création artistique est un puissant vecteur pour atteindre cet objectif.